

Cours d'eau BCAE

Suivi des évolutions



ign.fr
agriculture.gouv.fr

Date du document : Juillet 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. ÉVOLUTION DU PRODUIT	3
1.1 Présentation générale	3
1.2 Cours d'eau BCAE Millésime 2022	3
1.3 Cours d'eau BCAE Millésime 2021	3
2. ÉVOLUTION DE LA DOCUMENTATION	4
2.1 Descriptif de contenu et de livraison	4
2.2 Suivi des évolutions	5

1. ÉVOLUTION DU PRODUIT

1.1 Présentation générale

Identification des cours d'eau concernés par les règles des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) pour les départements métropolitains.

Le code rural et de la pêche maritime stipule que les agriculteurs bénéficiant des aides de la PAC soumises à la conditionnalité implantent des bandes enherbées le long de certains cours d'eau au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

Le produit Cours d'eau BCAE est mis à jour annuellement.

1.2 Cours d'eau BCAE Millésime 2022

L'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit, pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) et précise que ces cours d'eau sont consultables sur le [géoportail](https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2022) de l'IGN (www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2022).

L'arrêté est en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Certains départements changent d'annexe :

Numéro	Département	Ancienne annexe 2021	Nouvelle annexe 2022
04	Alpes-de-Haute-Provence	I-C	I-D
10	Aube		
31	Haute-Garonne		
52	Haute-Marne	I-A	
68	Haut-Rhin		
90	Territoire de Belfort		

Le codage de certaines valeurs d'attributs est modifié pour être adapté à ce millésime.

Attribut	Type		Contrainte	
	2021	2022	2021	2022
BCAE	Caractères (3)	Caractère (1)	Obligatoire	
ORIGINE1	Liste	Caractères (10)	Obligatoire	
ORIGINE2	Caractères (254)	Caractères (70)		
MILLESIM	Caractères (254)	Caractères (4)		
COMMENT	Caractères (254)	Caractères (140)		

1.3 Cours d'eau BCAE Millésime 2021

L'arrêté du 4 février 2021 modifiant l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définit, pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) et précise que ces cours d'eau sont consultables sur le [géoportail](https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2021) de l'IGN.

L'arrêté est en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Première diffusion du produit Cours d'eau BCAE.

2. ÉVOLUTION DE LA DOCUMENTATION

2.1 Descriptif de contenu et de livraison

Le tableau ci-dessous présente les évolutions du descriptif de contenu et de livraison de sa version actuelle à sa version de 2021.

Édition ¹	Date	Historique des modifications
2022	2022-07-01	<i>Couverture</i>, adresses Internet : Ajout de liens. <i>Dans tout le document</i> : « 2021 » → « 2022 ». Paragraphe 1.1.2 <i>Ce que ne contient pas ce chapitre</i> : « seront diffusées » → « sont diffusées » ; « Ce document » → « L'ensemble de ces documents » ; - Imagette : modification du lien → documentation BCAE. Paragraphe 1.2.1 <i>Définition et contenu</i> : - modification de la date de l'arrêté pour 2022 ; - modification du style du paragraphe ; - mise à jour du lien qui pointe vers l'arrêté ; « géoportail » → « géoportail » et ajout d'un lien vers les données ; - suppression du paragraphe sur les canaux (précision de l'arrêté). Ajout d'un paragraphe 1.2.2 <i>Services Web</i> contenant le nom technique du flux et un lien vers la thématique « agriculture » des services web experts. Paragraphe 1.3.1 <i>Sources des données</i> : « arrêté national du 4 février 2021 » → « arrêté national du 26 janvier 2022 » ; - suppression des dates d'archives BD TOPO[®] ; « arrêté national du 4 février 2021 » + lien → Un lien vers l'arrêté national en vigueur est disponible au paragraphe 1.2.1 <i>Définition et contenu</i>. Paragraphe 1.3.2 <i>Extension géographique</i> : I-A : « 30 départements » → « 27 départements » ; I-C : « 13 départements » → « 11 départements » ; I-D : « 50 départements dont 5 nouveaux par rapport à 2020 et 19 actualisés » → « 55 départements dont 6 nouveaux par rapport à 2021 et 29 actualisés ». Le paragraphe 1.6 <i>Classe d'objet du produit</i> est renommé 1.6 <i>Classe BCAE_lineaire</i> : - suppression du lien vers la nomenclature ; - attribut TYPE, Définition : « 2021 » → « 2022 » ; - attribut BCAE, Type : « Caractères (3) » → « Caractère (1) » ; - attribut ORIGINE1 : Type : « Liste » → « Caractères (10) », - ajout des valeurs BD TOPO, BDORTHO et ORTHO, - suppression de la Contrainte sur l'attribut, - ajout de la Valeur particulière de l'attribut : <vide> ;

¹ L'édition correspond à celle du produit et non à celle de la documentation.

Édition	Date	Historique des modifications
2022	2022-07-01 (suite)	- attribut ORIGINE2, Type : « Caractères (254) » → « Caractères (70) » ; - attribut MILLESIM : Type : « Caractères (254) » → « Caractères (4) », Valeur de l'attribut : « 2021 » → « 2022 ». - attribut COMMENT : - suppression de Donnees_DDT, Type : « Caractères (254) » → « Caractères (140) », Valeur de l'attribut → Valeur particulière de l'attribut : Suppression de Donnees_DDT Paragraphe 2.3.1 <i>Arborescence générale</i> : Modification de l'image pour supprimer le répertoire 3_SUPPLEMENTS_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}. Le paragraphe 2.4.2 3_SUPPLEMENTS_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ} est remplacé par un paragraphe 2.4.2 <i>Fichier LISEZ-MOI.pdf</i>. ANNEXE A – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR TYPE : - tableau I-D (agrandissement des croix) : - colonne « I-D (carte locale) » : ajout des départements 04, 10, 31, 52, 68 et 90, - colonne « Nouveaux I-D 2021 » → « Nouveaux I-D 2022 » : ❖ suppression des nouveaux départements 2021, ❖ ajout des nouveaux départements 2022 ; - colonne « Carte mise à jour pour 2021 » → « Carte mise à jour pour 2022 » : Mise à jour de cette colonne pour 2022 ; - tableau I-A : Suppression des départements 52, 68 et 90 ; - tableau I-C : Suppression des départements 04, 10, 31. L'ANNEXE B : RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS POUR LE MILLÉSIME 2021 est renommée ANNEXE B – RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS POUR LE MILLÉSIME 2022. Mise à jour des départements 04, 10, 31, 52, 68 et 90. Le document est renommé DC_DL_BCAE.pdf.
2021	2021-12-06	Création et diffusion d'un descriptif de contenu et de livraison définitif nommé DC_DL_BCAE_2021.pdf .
2021	2021-03-22	Création d'un descriptif sommaire accompagnant les données nommé Descriptif_BCAE.pdf .

2.2 Suivi des évolutions

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de ce présent document de sa version actuelle jusqu'à sa création.

Les mises à jour du paragraphe 2.1 **Descriptif de contenu et de livraison** ne figurent pas dans ce tableau.

Date	Historique des modifications
2022-07-01	Création de ce présent document SE_BCAE.pdf .